



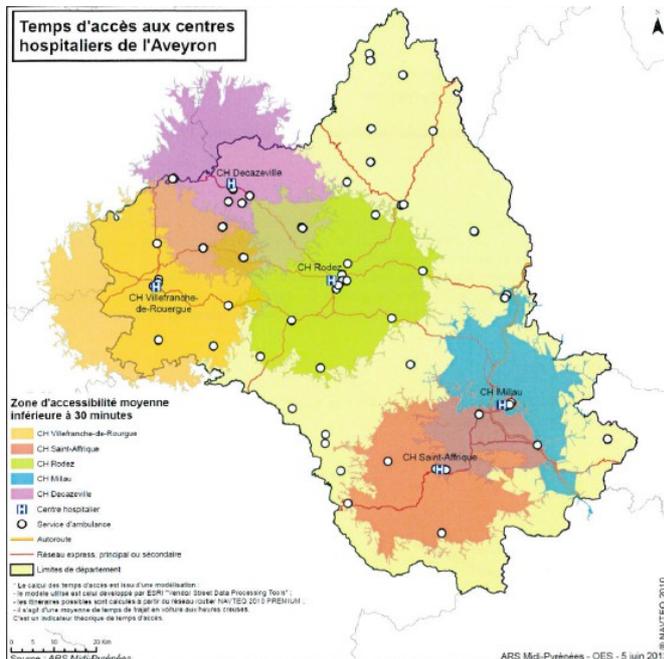
DÉPOSE EN MAISON DE SANTÉ : UN DISPOSITIF GAGNANT

SDIS 12 – SAMU 12 - CPAM Aveyron - ARS

L'Aveyron : Forces et faiblesses

- 5^{ème} département en superficie
- 1500 sapeurs-pompiers dont 95% de volontaires
- des délais moyens d'intervention de plus de 90 minutes
- un maillage territorial des maisons de santé
- le Nord Aveyron : un vaste secteur de moyennes montagnes sans hôpital de proximité

L'objectif :
S'appuyer sur les ressources locales et sur l'expertise de proximité pour savoir innover au bénéfice des victimes.



Un système gagnant pour tous



Avantages du dispositif :

le patient	le médecin	le SDIS	les urgences	Financier
<ul style="list-style-type: none"> - Éviter une hospitalisation inutile - Permettre une prise en charge au cabinet - Faciliter le retour à domicile (proximité) 	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte de l'expertise du médecin de proximité et de sa connaissance de ses patients - Éviter au médecin de quitter son cabinet pour se rendre auprès du Patient - Évite une prise en charge coûteuse et inutile - Si valide, le transfert par TSP => maintien la ressource sapeur-pompier pour une autre urgence 	<ul style="list-style-type: none"> - Limite la durée d'engagement de l'équipe sapeur-pompier - Permet aux SP de répondre aux demandes de secours en limitant l'impact sur le volontariat - Pour les employés de SP, limite le temps d'absence du SP et donc l'impact sur le temps de travail du SP 	<ul style="list-style-type: none"> - Éviter l'arrivée de patient ne relevant pas de prise en charge d'urgence - Éviter de saturer les urgences pour faciliter la prise en charge de patient nécessitant une hospitalisation - Rendre aux urgences leur vraie fonction 	<ul style="list-style-type: none"> - Éviter les coûts inutiles en terme de : <ul style="list-style-type: none"> - Transports - Examens - Hospitalisations

Secteurs validant la dépose en Maison de santé

Un objectif : Faire connaître et vivre le dispositif

- démarcher l'ensemble des généralistes du département
- sensibiliser les régulateurs, ARM et opérateurs CTA
- créer une dynamique entre les différents partenaires
- mettre en place une valorisation financière du dispositif
- contractualiser la participation des médecins
- créer une «zone de transfert» pour le nord Aveyron permettant des jonctions entre les VSAV et les ambulances
- aller plus loin avec l'article 51 de la loi de modernisation de la santé en s'appuyant sur des modes de financement inédit.

